



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de théologie
et de sciences des religions

Dépôt du mémoire de Master en vue de sa soutenance

TITRE DU MEMOIRE

DATE DU DEPOT DU MEMOIRE :

GRADE

Master en théologie

Master interfacultaire en sciences des religions

Master en humanités numériques : théologie

Master en humanités numériques : sciences des religions

SESSION

Hiver 20__

Été 20__

Automne 20__

CANDIDAT·E :

DIRECTEUR/DIRECTRICE :

CO-DIRECTEUR/CO-DIRECTRICE :

EXPERT·E :

SOUTENANCE (date, heure, salle) :

SIGNATURE DU CANDIDAT/DE LA CANDIDATE :

REMARQUES

- Co-direction/expert-e :
 - MA SR : S'il y a un co-directeur ou une co-directrice, ce dernier ou cette dernière fonctionne comme expert-e.
 - MTh : pas de co-direction possible
 - MA HN : co-direction, pas d'expert

- Délai du dépôt du mémoire : se référer au règlement d'études !

- La date de la soutenance fait l'objet d'un accord avec le directeur ou la directrice. La soutenance peut avoir lieu de manière anticipée (hors session), mais elle doit avoir lieu au plus tard le dernier jour de la session d'examen concernée pour que la tentative soit enregistrée à ladite session. Sinon, la tentative est reportée à la session suivante.

- Le mémoire est déposé en trois exemplaires au :

*Secrétariat des étudiants de la Faculté de théologie et de sciences des religions
Quartier Chamberonne I Bâtiment Anthropole
Bureau 5057
CH-1015 Lausanne*

- Les exemplaires destinés au directeur/à la directrice, au co-directeur/à la co-directrices et/ou à l'expert sont envoyés à ces personnes par le secrétariat. Il est aussi possible d'envoyer ces exemplaires directement au directeur/à la directrice, au co-directeur/à la co-directrices et/ou à l'expert. Dans ce cas, un seul exemplaire est déposé au secrétariat.